



REÇU LE

23 AOÛT 2015

Asbestos, le 17 août 2015

Madame Karine Vallières
Députée du comté de Richmond
50, rue Daniel-Johnson C.P. 160
Danville (Québec) JOA 1A0

Commission de l'Assemblée nationale
Déposé le : 13 sep 16
N° de dépôt : CAN-010
Secrétaire : [Signature]

Objet : Reconfiguration de la carte électorale du comté de Richmond

Mme Vallières,

Par la présente, la MRC des Sources souhaite vous informer de son appui dans votre démarche auprès de la Commission de la représentation électorale du Québec concernant la proposition de changement dans la définition territoriale de la carte électorale du comté de Richmond. Les raisons d'une telle position de notre organisation municipale reposent tout d'abord sur le fait que le comté vient tout juste de subir une modification lors de la dernière élection. Ces bouleversements ont occasionné, pour les électeurs et les organismes de ces secteurs, une réappropriation de leurs partenaires politiques, de leurs fonctionnements et une compréhension de part et d'autre des réalités et des besoins du milieu. Réaliser une nouvelle modification revient à effacer l'ensemble de ces quatre (4) dernières années de travail.

Ensuite, non seulement il est important, à nos yeux, de connaître notre interlocuteur politique, mais il est d'autant plus crucial d'établir des liens de collaboration et de confiance afin d'atteindre nos objectifs ambitieux de développement pour nos collectivités. Enfin, nous considérons inappropriée la proposition faite de retirer les municipalités de Valcourt, du canton de Valcourt, de Maricourt et Racine vers la circonscription d'Orford considérant que cela occasionnerait une scission du territoire de la MRC du Val-Saint-François. Nous considérons important le respect des divisions administratives régionales que sont les MRC puisque ces dernières représentent dorénavant la seule instance de concertation reconnue par le gouvernement œuvrant à l'échelle régionale. Les planifications de développement, les services aux citoyens, les fonds, etc., se regroupent tous dorénavant autour des territoires de MRC. Pour la MRC des Sources, une telle proposition de la Commission de la représentation électorale du Québec n'est pas optimale et ne fera qu'amoindrir l'unité territoriale au sein de la MRC du Val-Saint-François et au sein même des comtés de Richmond et d'Orford.

Nous souhaitons porter à votre attention, qu'au-delà des considérations sociales, économiques et culturelles, la MRC des Sources a une grande appartenance historique avec le comté de Richmond. Nous avons à cœur les intervenants élus avec qui nous traitons et souhaitons que cela demeure ainsi.

Veuillez agréer, Mme Vallières, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier